



Pratique

De pêche

Durable

Nous vous proposons des techniques **douces, sélectives et ludiques**, pour une pêche **durable**.

Pêche à la marque :

L'objectif est d'identifier les marques que laissent les coquillages, en particulier les palourdes et les coques, sur le sable. Le couteau et la griffe à dents sont les outils les plus appropriés pour ce type de pêche.



Pêche à la pissée :

Technique traditionnelle pour pêcher la praire, qui consiste à l'aide d'un piquot ou d'une pelle triangulaire, à frapper le sol de manière à créer des vibrations. Ces vibrations vont stresser le coquillage, qui, en se fermant, lâche un petit jet d'eau, trahissant sa présence.



Pêche au sel :

Pratique pour pêcher le couteau, sans le blesser. Lorsque vous repérez un trou en forme de clef de serrure, versez du sel et patientez quelques secondes. Le dérangement créé par l'augmentation de la salinité, encourage le mollusque à sortir de sa cachette. C'est le moment de l'attraper et de le mesurer.



Retournement

Des cailloux

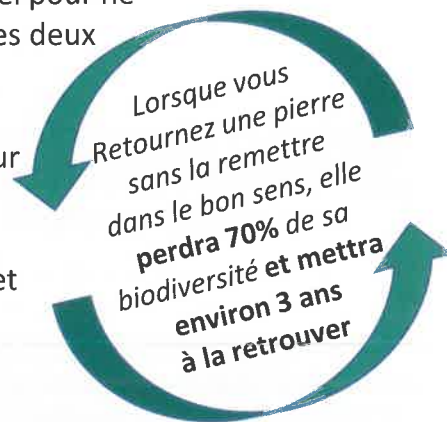
Une pierre, deux mondes :

En surface, se développent une flore et une faune **adaptées** aux variations de luminosité et de température ou encore à l'action des vagues. La partie abritée de la pierre forme un **refuge** pour les espèces ne supportant pas les contraintes de l'assèchement et de la lumière du milieu.

Un geste simple, mais précieux :

Veiller à ce que chaque pierre reste dans le bon sens est essentiel pour ne pas perturber ces deux communautés !

Remettre les cailloux dans leur état initial, après les avoir soulevés, permet de préserver la biodiversité, et la ressource.



Pêche respectueuse de l'environnement :

La pêche maritime à pied de loisir s'exerce dans le **respect du milieu naturel**, ce qui implique notamment la préservation du site et le cas échéant sa remise en état. Soulever les pierres sans les replacer dans leur **position initiale** est une infraction depuis le 22/02/2021.

La dégradation et l'altération des herbiers de zostère, des récifs d'hermelles et des banquettes de lanices est interdite. La pêche y est interdite à l'aide de tout engin fousseur ou gratteur.



Réglementation des engins de pêche dans le département de la Manche



Pêcher bien c'est mieux
Que pêcher plus ... !



N° des secours en mer

Contacts
Utiles

DDTM 50 : www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-peches

AVRIL/APPR : M.SPAGNOL - 07 85 77 90 26
CPIE du Cotentin : D. LECOEUR - 02 33 46 37 06

**Principales
Espèces
Pêchées**

Manche

**Engin de pêche autorisé,
spécifique à chaque espèce**

Amande de mer
Araignée de mer
Bigorneau
Bouquet
Bulot
Coque
Coquille St-Jacques
Couteau
Crevette grise
Etrille
Homard
Huître creuse
Huître plate
Moule
Ormeau
Palourde
Palourde bleue
(appelée coque bleue)
Praire
Spisule
Telline
Tourteau

Couteau, griffe, pelle, piquot
Balance, croc, épuisette, gaffe
A la main
Bichettes, épuisette, et autres
Griffe et râteau
Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau
Couteau, croc, épuisette
Croc, fourche, griffe, pelle, piquot
Bichettes, épuisette, et autres
Balance, croc, épuisette
Balance, croc, épuisette, gaffe
Couteau, croc, tournevis, détroqueur
Couteau, croc, tournevis, détroqueur
Couteau
Couteau, croc
Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau
Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau
Couteau, griffe, pelle, piquot
Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau
Griffe à dent, râteau
Balance, croc, épuisette, gaffe

L'usage de tout autre engin que ceux répertoriés à l'annexe 1 de l'arrêté N°34/2021 est interdit

Râteau

Largeur : 20 cm max.
Longueur des dents : 7 cm max.
Espacement entre les dents : 2 cm min.



Piquot

2 ou 3 dents max.
Espacement entre les dents : 2 cm min.



Pelle triangulaire

Longueur de la lame: 17 cm max.
Largeur de la lame: 10 cm max.



Griffe à dents

4 dents max.
Longueur des dents : 6 cm max.
Largeur : 10 cm max.
Espacement entre les dents : 2 cm min.



Croc / crochet

Gaffe

Fourchette, tournevis, couteau, détroqueur :

Longueur manche et lame : 20 cm max.
Largeur de la lame : 5 cm max.



Râteau à sole:

Largeur : 130 cm max.
Longueur des dents non piquantes :
20 cm max.
Espacement entre les dents :
7 cm min.

**Épuisette, Bichette à lame, Bichette à corne,
pousseur, bouquetot ou haveneau**

Largeur maximale du filet : 2 mètres
Maillage filet : 16mm, maille étirée



Fourche

4 doigts max.
Longueur 20 cm max.
Espacement entre les dents : 3 cm min.



Informations valables en Manche :
Arrêté préfectoral du 22/02/2021

